

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE ET SYNDIC

GESTION LOCATIVE

Gestion Locative	8% πC	
	A la charge du mandant, % des sommes encaissées	
Assurance Loyers impayés	2,5% TTC	
(Loyers impayés, détoriorations immobilières, protection juridique)	A la charge du mandant, % des sommes quittancées	

SYNDIC

HONORAIRES DE SYNDIC		
Nombre de lots	НТ	πς
Jusqu'à 10 lots	2083 € / an	2500 € / an
De 11 à 20 lots	212,50 € / lot	255 € / lot
De 21 à 50 lots	162,5 € / lot	195 € / lot
Plus de 51 lots	137,50 € / lot	165 € / lot
PRESTATIONS PARTICULIERES		
	НТ	πс
Coût forfaitaire par vacation		
En heures ouvrables	50 €	60 €
Hors heures ouvrables	65 €	78 €
Immatriculation de la copropriété	50 €	60€
Frais de mutation (état daté) à la charge exclusivement du vendeur	316,67 €	380 €
Assemblée générale supplémentaire	250 € (forfait)	300 € (forfait)
Honoraires sur travaux	Pourcentage voté en Assemblée Générale, en même temps que la résolution travaux. Maximum 4% des travaux TTC.	

N'hésitez pas à nous consulter pour un devis complet et personnalisé.

S.A.S au capital de 10 000€, dont le siège social est à Obernai 67210 - 6 Rue du Chanoine Gyss ; SIRET 830 086 435 00047

Carte professionnelle n° CPI 6701 2017 000 020 417 délivrée par la CCI Alsace Eurométropole

Garant : Allianz IARD - 1 Cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex

Montant de la garantie Transaction : 110 000€ - Montant de la garantie Gestion : 350 000€ - Montant de la garantie Syndic : 110 000€